

# REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

↪ **Jeudi 16 novembre 2017**

**FO - SNFOCOS**

**1) VACANCES DE POSTE**

Nous souhaiterions savoir si les postes ci-dessous ont été pourvus :

Dans l'affirmative, à quelle date ?

Combien de candidats H/F interne/externe à notre organisme ont postulé et ont maintenu leur demande ?

Le choix du (de la) candidat(e) a-t-il été fait?

Appel n°22/2017 – UCANSS n°2078

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Ingénieur Conseil Opérationnel «Ingénierie de l'Intervention en Entreprise »	DSATAS/DPRP	23/03/17	Cadre	10A	570/785
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	01/06/17				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 22/2017 : Un candidat interne a été retenu. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

**Appel n°77/2017 – UCANSS n°NVHADD04186**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Administrateur Infrastructures Système/Web	DSI/DI	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/672
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n° 77/2017 : La date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour.**

**Appel n°78/2017 – UCANSS n°NVHADD04202**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Coordinateur Centre Services Informatiques Branche Retraite	DSI/PPCS	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/642
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n° 78/2017 : Le candidat retenu a pris ses fonctions le 13 novembre 2017.**

**Appel n°79/2017 – UCANSS n°NVHADD04213**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Intégrateur Technique Coordinateur	DSI/PE STAN	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/672
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 79/2017 : Le candidat retenu a pris ses fonctions le 2 novembre 2017.**

**Appel n°80/2017 – UCANSS n°NVHADD04217**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Gestionnaire Production (Analyste Exploitation) Linux	DSI/PE	29/06/17	Employé	IVA Informaticien	323/537
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 80/2017 : Le candidat retenu prendra ses fonctions le 27 novembre 2017.**

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n°81/2017 – UCANSS n°4339**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Chargés d'Etudes Juridiques	DRC/DJ SRAR	05/07/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n° 81/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 2 octobre 2017. La deuxième candidate a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2017.**

**Appel n°96/2017 – UCANSS n°NVHADD05417**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Chefs de Projet MOA	DSI/DPCS	23/08/17	Cadre	8	400/635
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 96/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.**

**Appel n°99/2017**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Téléconseiller Expert	SDMOSC/POSMC	01/09/17	Employé	4	240/377
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	15/09/17				
	externe					
Femme	interne					

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n° 99/2017 : La date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour.**

**Appel n°101/2017 – UCANSS n°5516**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable Adjoint Service Social	DSATAS/SS Rhône	15/09/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

La date de prise de fonction est-elle connue ?

**Appel n° 101/2017 : La candidate externe prendra ses fonctions le 29 décembre.**

**Appel n°106/2017 – UCANSS n°5764**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable de Pôle	DACF/DC	11/09/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 106/2017 : La candidate retenue prendra ses fonctions le 20 décembre 2017.**

**Appel n°108/2017 – UCANSS n°NVHADD05994**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable de Département	DAS/DVAD	21/09/17	Cadre	8	400/635
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	01/10/17				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 108/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.**

**Appel n°109/2017 – UCANSS n° NVHADD06062**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable Agence Retraite Bourg-en-Bresse	DAR/SDR PRP2	26/09/17	Cadre	7	360/587
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 109/2017 : La candidate retenue prendra ses fonctions le 20 décembre 2017.**

**Appel n°110/2017**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Expert Conseil Assurance Retraite Bourg- en-Bresse	DAR/SDR	28/09/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 110/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.**



**Appel n°111/2017 – UCANSS n°6156**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Retraite	SDR/PP2 Valence	29/09/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 111/2017 : Le candidat retenu a pris ses fonctions le 6 novembre 2017**

**Appel n°112/2017 –UCANSS n°NVHADD06212**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé de Mission Relations Inter- régimes	DAS/DPSIS	03/10/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					

**Appel n° 112/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.**

**Appel n°113/2017 – UCANSS n°NVHADD06239**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Statisticien	DAR/DPE	04/10/2017	Employé	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	01/12/17				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 113/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 13 novembre 2017.**

**Appel n°114/2017 – UCANSS n°NVHADD06414**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Contrôleur de Gestion	DPMR/DCG	13/10/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 114/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.**

**Appel n°115 – UCANSS n°NVHADD06740**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Secrétaire	DPRPST/HSA	25/10/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 115/2017 : La candidate retenue prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2017**

**Appel n°116 – UCANSS n°NVHADD06758**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Retraite	SDR/Agence Retraite Grenoble	26/10/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 116/2017 : Le PARH a réceptionné :**  
**60 candidatures externes (11H/49F)**  
**5 candidatures institutionnelles (1H/4F)**  
**1 candidature interne (1F)**

**Appel n°117 – UCANSS n°NVHADD06798**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé en Gestion de Patrimoine	DR/DCML	30/10/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	01/12/17				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 117/2017 : Le PARH a réceptionné :****15 candidatures externes (9H/6F)****2 candidatures institutionnelles (2H)****1 candidature interne (1H)****Appel n°118**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Référent Technique Contrôle Carrière	DACF/SDFDC	30/10/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 118/2017 : Le PARH a réceptionné :****7 candidatures internes (2H/5F)**

**Appel n°119**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Référents Techniques Contrôle Droit	DACF/SDFDC	30/10/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 119/2017 : Le PARH a réceptionné :****8 candidatures internes (1H/7F)****Appel n°120 – UCANSS n°NVHADD06844**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Gestionnaire Tarification	DSATAS/SDT	30/10/17	Employé	4	240/377
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 120/2017 : Le PARH a réceptionné :****57 candidatures externes (13H/44F)****12 candidatures institutionnelles (4H/8F)****6 candidatures internes (6F)**

**Appel n°121 – UCANSS n°NVHADD06954**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Retraite	SDR/Agence Retraite Vénissieux	03/11/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 121/2017 : Le PARH a réceptionné :****75 candidatures externes (10H/65F)****15 candidatures institutionnelles (6H/9F)****2 candidatures internes (1H/1F)****Appel n°122 – UCANSS n°NVHADD07280**

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Retraite	SDR/Agence Retraite St Etienne	22/11/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

**Appel n° 122/2017 : Le PARH a réceptionné :****74 candidatures externes (5H/69F)****3 candidatures institutionnelles (1H/2F)****DVAD****2) Quel est l'état du stock actuel par activité ?****2 – Situation au 10/11/2017 :****Ouvertures de droits (OD) : 108 1ères demandes et 1400 réexamens****Notifications PAP : 579 dossiers**

	OD	1ère demande	réexamens	PAP	notification facture	courrier en instance	courrier le plus ancien	Total
22/09/2016	312	144	168	494	1265	95	4 sem	2166
13/10/2016	1733	194	1397	517	947	39	1 sem	3094
17/11/2016	801	178		357	1078	67	1 sem	1680
12/12/2016	1516	151	1365	371	483	86	1 sem	2456
09/01/2017	862	143	719	461	652	70	2 sem	2045
16/02/2017	1611	329	1282	192	1078	75	2 sem	2956
10/03/2017	1296	187	1109	379	942	74	2 sem	2691
10/04/2017		121		374	1 014	74	1 sem	1583
12/05/2017		441		698	1 024	65	1 sem	2228
13/06/2017	1704	306	1398	1091	953	106	2 sem	3854
07/07/2017	647	82	565	793	963	83		2486
11/09/2017		352		176	670	33	1 sem	1231
13/10/2017		462		707	780	82	2 sem	2031
16/11/2017								

**Factures individuelles : 1 615 paiements**

**Boîte contact : 96 mails en instance (1,5 semaine d'ancienneté)**

## CONTROLE

### 3) Quelle est la situation des stocks ?

Stock	14/04/2017	15/05/2017	09/06/2017	13/07/2017	18/09/2017	19/10/2017	16/11/2017
Contrôle	7	7	7	7	7	7	7
droits propres	2006	2188	2667	2787	2318	2382	
droits dérivés	408	433	427	451	497	650	
révisions	386	364	542	796	736	1000	
Total	2800	2985	3636	4034	3551	4032	0

3 -

Stock au 14/11/2017	
DP	2050
DD	587
Révisions	1115

### 4) Quelle est la répartition du stock Droits Propres par EJ ?

4 -

DP par EJ	
EJ < Mai 2017	109
mai-17	43

E.J.	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18
14/11/2016													
13/12/2016	107	43											
19/01/2017	195	74	43										
16/02/2017	363	282	134	38	11								
16/03/2017	191	794	237	120	65	40							
20/04/2017	114	476	675	251	177	55	32						
18/05/2017	91	321	613	498	291	105	42	28					
13/06/2017	71	166	296	716	751	192	147	65	40				
20/07/2017	77	135	139	211	867	552	340	169	60	46			
21/09/2017	47	59	88	96	161	211	551	607	156	73	107		
19/10/2017	79	31	41	32	83	96	324	538	446	211	370	75	
16/11/2017													

juin-17	44
juil-17	69
août-17	49
sept-17	73
oct-17	324
nov-17	401
déc-17	237
janv-18	479
févr-18	129
mars-18	57
EJ > Mars 2018	21
<b>Total</b>	<b>2035</b>

## LIQUIDATION

5) La Direction peut elle nous indiquer le nombre exact et total (agences + siège) de demandes réceptionnées et non enregistrées à ce jour ?

	19/01/2017	16/02/2017	16/03/2017	20/04/2017	18/05/2017	13/06/2017	20/07/2017	21/09/2017	19/10/2017	16/11/2017
demandes non enregistrées	404	613	834	795	552	328	676	496	196	

5 - La Direction précise que 286 demandes de retraite personnelles sont réceptionnées et non enregistrées à ce jour.

## MICRO FILM

6) Quel est l'état des stocks de recherche ?

stock microfilm	13/01/2017	10/02/2017	10/03/2017	18/04/2017	12/05/2017	02/06/2017	17/07/2017	08/09/2017	13/10/2017	16/11/2017
recherche interne	492	582	552	355	584	639	816	543	710	
recherche externe	479	630	543	362	373	380	682	728	593	
Total	971	1212	1095	717	957	1019	1498	1271	1303	

6 - Stock RMF au 10/11/2017 :

Recherches internes : 488

Recherches externes : 615

**Total : 1103**

## DPLF

7) Quel est le volume de dossier dans ce service ?

7 - Au 14 novembre 2017 :

Stock DPLF – terminés : 269

Stock DPLF – non terminés : 212



stock DPLF	31/12/2016	13/02/2017	13/03/2017	18/04/2017	17/05/2017	12/06/2017	19/07/2017	19/09/2017	16/10/2017	16/11/2017
terminés	386	30	50	81	99	136	172	213	252	
non terminés	182	171	157	304	300	263	243	255	217	
Total	568	201	207	385	399	399	415	468	469	

### 8) Chauffage Park Avenue

Il semblerait que depuis plusieurs jours, la température ambiante à Park Avenue avoisine les 18 à 19°. Malgré plusieurs interventions techniques, un froid sibérien se fait toujours ressentir. Que répond La Direction ?

**8 - Plusieurs messages ont été envoyés à la Régie depuis la bascule du chauffage sur PARK AVENUE le 30 octobre 2017.**

**Une relance a été faite le 14 novembre 2017.**

### 9) Fraîcheur Aubigny

Certains agents d'Aubigny se plaignent de la fraîcheur dans certaines salles. La climatisation est plus que désuète. Que compte faire la Direction ?

**9 – Le département du patrimoine a demandé à la Société de passer lundi 13 novembre et de les tenir informés de la situation. Il n'y a pas de retour à ce jour.**

**De plus, les travaux en cours sur la Fédération d'aubigny concernant les centrales d'air des cages 3 et de la galette ont pris du retard, d'où un impact sur les températures ambiantes (travaux terminés au 15 novembre 2017).**

### 10) Toilettes hommes Immeuble Atrium (1<sup>er</sup> étage)

Nous relançons la question posée le mois précédent par la CGT (DP 10/2017, page 15), à savoir la lumière est HS au-dessus de l'urinoir et il manque toujours un abattant dans le WC réservé aux personnes handicapées.

La Direction peut-elle remédier à ces problèmes, le plus rapidement possible ?

**10 - Le patrimoine va faire procéder à un contrôle complet des équipements dans les sanitaires.**

**Ce recensement sera effectué semaine 47.**

### 11) Immeuble Atrium / Service International

Dans un bureau au 1<sup>er</sup> étage, une dalle au plafond est manquante. Le Patrimoine, peut-il la remplacer de toute urgence ?

**11 – Concernant le remplacement des dalles de faux plafond sur l'ensemble du bâtiment, un accord a été passé avec la Régie pour faire reprendre les dalles manquantes à la fin des travaux d'étanchéité.**

### 12) Formations

**12 - Le lieu de la formation est indiqué, en général lors du recensement des inscriptions, puis confirmé dans la convocation envoyée par Beep. Le Pôle formation professionnelle prend en compte cette demande, un rappel**

<p>Le Département Formation pourra t'il à l'avenir préciser le lieu où se dérouleront les futures formations en même temps que l'intitulé de celles-ci ; afin de réduire le nombre de désistements ? (Cf Questions DP FO 07/2017, page 58)</p>	<p><b>est fait en ce sens.</b></p>
<p><b>13) <u>Recyclage agences décentralisées</u></b></p> <p>Que devient l'étude globale sur la faisabilité et le coût ? (Cf Questions DP FO 06/2017, page 22)</p>	<p><b>13 - Le marché sur le traitement des déchets est en cours de renouvellement. Il est prévu en fonction du coût d'intégrer quelques agences extérieures au 01/09/2018.</b></p>

SUD Protection Sociale	
<p>1) Le contrat génération est d'une durée de 3 ans. A l'issue de ce terme, si ce dernier est renouvelé par les instances nationales, est-il prorogé d'office pour les agents qui en sont bénéficiaires ou une démarche particulière doit-elle être effectuée, si oui laquelle ?</p>	<p><b>1 – Il est rappelé qu'un accord d'entreprise relatif au contrat de génération a été conclu le 31 janvier 2017, au sein de l'organisme, pour une durée de 3 ans à compter de l'agrément ministériel (soit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017).</b></p> <p><b>Pendant ces 3 années, les agents désirant bénéficier des dispositions de cet accord (prise en charge des cotisations dans le cadre du travail à temps partiel ... demande de retraite progressive ...) doivent en faire la demande expressément.</b></p> <p><b>Les mesures développées dans le cadre de cet accord ne pourront donc plus s'appliquer après le 31 avril 2020, sans signature d'un nouvel accord.</b></p>
<p>2) Les congés fin de carrière : les modalités d'application pourraient-elles être détaillées et intégrées dans le portail ?</p>	<p><b>2 – Ces modifications interviendront dans le cadre de la refonte du portail intranet (mai 2018). En attendant, il est à noter que des éléments sur le sujet sont disponibles dans la note relative au CET.</b></p>
<p>3) Service SDCADE : les agents de CADE ont-ils terminé leur formation compte individuel (projet NOUMEA) car il semblerait que la charge de travail ne soit pas répartie équitablement entre CADI et CADE ?</p>	<p><b>3 – Tous les techniciens carrière bénéficient de la formation « compte individuel » qui est la formation de base du technicien.</b></p> <p><b>Les différentes typologies de RDC sont réparties entre tous les secteurs en fonction des compétences des agents.</b></p> <p><b>Pour certaines typologies (RACL-LURA), les délais de traitement sont plus contraints car il s'agit d'assurés qui vont ou ont demandé leur droit, ce qui impacte l'organisation de travail et la gestion des priorités pour les collaborateurs en charge de cette activité.</b></p> <p><b>Pour remédier à cet état de fait et lisser la charge entre tous, des formations sont régulièrement organisées. La dernière concernait 11 agents principalement issus de la formation D'FI 3 formés à la RACL du 09 au 11/10, dont 8 des CADE.</b></p> <p><b>A CADE tous les agents ne sont pas montés en compétence sur la RACL compte tenu d'une maîtrise à consolider sur la RDC assuré.</b></p> <p><b>Des formations sont organisées régulièrement en fonction des besoins de production pour faire monter en compétence de nouveaux agents.</b></p> <p><b>A noter que la LURA s'apparente à une RDC assuré et ne demande pas de formation à proprement parlé.</b></p>
<p>4) Un référent technique a été placé à CADI alors qu'il n'a pas la formation initiale du compte individuel, n'aurait-il pas été judicieux d'entreprendre cette formation avant sa nomination ? Quelle aide pourrait-il amener à ses collègues qui sont en place et donc plus expérimentés ?</p>	<p><b>4 - Ce référent bénéficie comme les autres techniciens de la formation de base « compte individuel ».</b></p> <p><b>S'agissant des spécificités, il maîtrise les RACL et les RDC LURA, soit les traitements prioritaires de la SDCADE.</b></p> <p><b>Il n'a pas bénéficié pour l'instant de la formation sur les RDC Conventionnelles, car celles-ci sont aujourd'hui traitées à la marge puisque non prioritaires.</b></p> <p><b>Lorsque le traitement de cette typologie sera déployé, le référent suivra la</b></p>

	<p>formation nécessaire.</p> <p>Il est enfin précisé que le choix des référents techniques se fait sur les compétences acquises et les aptitudes pédagogiques, l'aspect humain étant aussi important que l'aspect technique sur cette fonction.</p>
5) Action sociale DVAD : les techniciens ont connaissance des statistiques de tous les agents (source de conflits et de tensions au sein du service). Il serait souhaitable de verrouiller l'accès afin qu'il reste consultable uniquement par l'agent lui-même et son manager. Que compte faire la direction ?	<b>5 – La Direction va engager une étude d'optimisation des suivis statistiques, issus pour partie de données manuelles afin de s'appuyer, chaque fois que possible, sur les sorties automatisées du SI Antarès.</b>
6) Courrier : La direction pourrait-elle mettre des casiers individuels par section syndicales, pour plus de confidentialité ?	<b>6 – Ce dispositif est déjà en place dans les armoires réception du courrier dans le couloir au RDC de l'Atrium.</b>
7) Suite à l'embauche de 24 CDD en renfort (novembre, décembre), la direction peut elle nous dire si elle envisage de prolonger leur contrat au delà du 31 décembre 2017 ?	<b>7 – La Direction précise qu'au regard des contraintes tant budgétaires que d'effectifs (dernière année de COG et CPG), il n'est pas envisagé de prolonger les agents en CDD en renfort au-delà du 31 décembre 2017.</b>
8) L'agence de St Etienne en panne de cartouches d'encre pendant plus de 15 jours, la direction peut –elle nous indiquer comment sont acheminées les fournitures et plus précisément les cartouches d'encre via le DCAM ou un fournisseur extérieur ? Y a-t-il un planning de livraison ?	<p><b>8 – Les commandes de fournitures y compris cartouches d'encre, suite à une commande faite auprès du DCAM, sont livrées par le fournisseur sur le site demandeur dans un délai de 4 jours après l'envoi de la commande par le DCAM. Il faut rajouter à ce délai, 2 jours de traitement par le DCAM.</b></p> <p><b>Pour le cas évoqué, après recherches, les dernières commandes de consommable informatique ont été livrées dans les délais indiqués ci-dessus.</b></p> <p><b>Nous n'avons pas été alertés par l'Agence de St Etienne, sur l'urgence d'une livraison. Nous aurions sinon, pris les mesures appropriées.</b></p> <p><b>L'Agence de ST Etienne, a, aussi, une imprimante multifonction pour laquelle les demandes de consommables sont automatiquement déclenchées en fonction du niveau de toner restant. En cas de problème sur ce matériel, contact doit être pris par le service auprès de la DSI.</b></p>
9) Le système d'évacuation de l'agence de St Etienne paraît inadapté, l'équipe a besoin de se munir d'une clef pour ouvrir la porte d'entrée/ sortie, ne serait-il judicieux de faire installer une porte anti panique ?	<b>9 - Le service sécurité va étudier la demande et apportera la réponse adaptée en termes de coût et de faisabilité.</b>
10) Le Service Social d'Annecy , pourrait –il disposer de vélo électrique pour se rendre aux permanences CPAM qui se trouvent à 2 km (politique d'environnement durable) ? Eviterait l'utilisation de voiture de service et le coût financier du parking.	<p><b>10 – Il n'est pas envisagé de se prononcer aujourd'hui sur cette demande.</b></p> <p><b>Cette suggestion sera néanmoins intégrée à la réflexion actuellement en cours relative à la rédaction d'un plan déplacement entreprise qui serait applicable en 2018.</b></p>

<p>11) Peut-on mettre des cloisonnettes à l'accueil du secrétariat du Service Social d'Annecy ? les 2 secrétaires se gênent lorsqu'elles sont en communication au même moment. Peut-on mettre également une cloison dans le bureau entre le secrétariat et le bureau du fond ? afin d'éviter les nuisances du passage des collègues.</p>	<p><b>11 - Le patrimoine va étudier la possibilité et le coût.</b></p>
<p>12) Problème sur l' EAEA au SSR d'Annecy : Les objectifs nationaux sont déclinés en région au moment des EAEA, les AS regrettent que ceux-ci ne leur soient pas signalés en réunion de service afin que l'EAEA reste un moment privilégié d'échange et de bilan plus personnel. Les AS vivant mal cette situation, la direction envisage-t-elle de prendre en compte cette remarque ?</p>	<p><b>12 - Les objectifs nationaux sont présentés en début d'exercice avec leurs déclinaisons régionales et départementales aux managers. Puis chaque mois, lors des réunions des responsables, les résultats sont abordés au global et département par département avec éventuellement les plans d'actions à mettre en œuvre. A leur tour, à partir des supports transmis, les responsables présentent ces dossiers à leurs équipes lors des réunions mensuelles. Il n'en demeure pas moins que lors des EAEA le responsable a toute latitude pour décliner en objectif personnel un ou plusieurs indicateurs CPG. Ceci ne nuit aucunement au caractère privilégié d'échanges et de bilan personnalisé de l'EAEA.</b></p>

<b>C.G.T.</b>	
<p><b><u>1/ Mobilier/Déménagement</u></b></p> <p>Des agents se sont émus de constater que du mobilier neuf (armoires, tables...) et des fournitures (boîtes de stylos, chemises papier ou cartonnées, etc) avaient été jetés à la benne lors du déménagement.</p> <p>Pourquoi n'a-t-on pas fait appel aux associations comme habituellement quand l'organisme renouvelle son matériel informatique?</p>	<p><b>1 - Aucun mobilier neuf n'a été jeté. Tous les mobiliers mis au rebus étaient totalement amortis ou en amortissement très avancé. Des dons de mobilier ont été effectués à une école locale ainsi qu'à une auto-école en création d'entreprise.</b></p> <p><b>Au regard des délais d'exécution du vidage de l'immeuble, l'organisation de dons au personnel n'a pu être orchestrée.</b></p> <p><b>Le mobilier pouvant être reconduit en usage dans nos locaux a été stocké à vaulx en velin.</b></p>
<p><b><u>2/ Places de parking sous l'immeuble Aubigny</u></b></p> <p>Combien d'agents ont demandé à bénéficier d'une place de parking le temps du déménagement à Aubigny? Quels critères d'attribution ont été définis par la direction et à partir de quand les agents pourront ils utiliser leur place?</p>	<p><b>2 – Dans un premier temps, la Direction a attribué les places de parking Aubigny aux agents ayant un certificat médical.</b></p> <p><b>Les places restantes seront distribuées prochainement en priorisant les agents dont le domicile est éloigné et qui ont des enfants à charge.</b></p>
<p><b><u>3/Effectifs/Congés</u></b></p> <p>Il semblerait que les Référents Techniques des secteurs production retraite ne soient plus comptés dans les effectifs pour l'évaluation du présentéisme lors des congés. La direction confirme-t-elle cette information et si oui, quelles sont les raisons qui l'ont amenée à prendre cette décision ?</p> <p>En effet, moins un effectif est important, plus la contrainte du présentéisme est élevée. Les organisations de travail et les plannings de congés sont déjà bien difficiles à concilier et crée beaucoup de tensions dans les équipes. Nous rappelons que la liberté de poser des congés sans trop de contraintes fait partie de la qualité de vie au travail, à laquelle la direction doit être attentive si elle ne veut pas dégrader encore un peu plus le climat social.</p>	<p><b>3 - La DAR n'a pas connaissance de telles pratiques.</b></p> <p><b>La note de procédure de planification des quadrimestres diffusée lors de chaque nouvelle planification indique d'ailleurs précisément que le présentéisme est comptabilisé y compris, entres autres personnels, les référents techniques.</b></p>
<p><b><u>4/Tutorat et présentéisme</u></b></p> <p>Durant les périodes d'immersion, il est demandé que le tuteur et l'agent tuteuré soient obligatoirement présents .</p> <p>Si nous pouvons comprendre que l'agent en formation retire de la plus-value lors de cette période, notamment grâce à l'aide apportée par son tuteur présent en même temps que lui, il nous semble que cette obligation est excessive car une période d'immersion s'étend souvent sur plusieurs mois pendant lesquels il y a des congés scolaires, sans compter les absences ponctuelles de courte durée. Pour le tuteur comme pour l'agent tuteuré, cette obligation est une difficulté supplémentaire qui s'ajoute à celle du présentéisme minimum dans l'équipe.</p> <p>Aussi, pour que la gestion des équipes ne deviennent pas un casse-tête inextricable,</p>	<p><b>4 - La DAR rappelle tout d'abord qu'il convient de distinguer les périodes d'immersion tutorée proprement dites des stagiaires, prévues par le CQP, qui durent en général 20 jours environ, des périodes de temps individualisables qui peuvent effectivement durer plusieurs mois.</b></p> <p><b>Durant les périodes d'immersion tutorée, les stagiaires ne peuvent pas prendre de congé, la durée de l'immersion étant strictement prévue dans le cadre du CQP pour l'obtention de la certification.</b></p> <p><b>Il est également préconisé, pour des raisons évidentes d'efficacité du soutien apporté, que le tuteur soit présent durant ces périodes mais, en cas d'absence du tuteur, le stagiaire est pris en charge par un autre tuteur.</b></p>

<p>les agents souhaitent que cette consigne permette de “tendre vers” et ne soit pas une obligation pour les deux parties, contrairement à l’application strict existant dans certains sites. Quelle est la réponse de la direction?</p>	<p><b>Durant les périodes de temps individualisable, les tuteurs et les stagiaires sont libres de poser leurs congés dans le cadre habituel des règles de présentéisme.</b></p> <p><b>Un rappel de ces dispositions sera fait aux structures accueillant des stagiaires.</b></p>
<p><b><u>5/Retour suite à un arrêt long</u></b></p> <p>A une question posée par la CGT le mois dernier relative au maintien dans l’emploi des salariés de la CARSAT victimes de problème de santé, la réponse est la suivante: “La Direction œuvre beaucoup pour le maintien dans l’emploi avec la mise en place de mesures concrètes, notamment reprises dans l’accord relatif à la promotion de la diversité et l’égalité des chances qui s’appliquera à compter du 1er novembre prochain”.</p> <p>Ce protocole d’accord prévoit effectivement dans ces dispositions d’orienter et d’accompagner les salariés dans cette situation. Mais quand ils reviennent d’un arrêt long, qu’ils doivent faire des efforts de réintégration dans leur poste, dans une équipe parfois nouvelle s’il y a eu changement de service, ils ne pensent pas forcément à aller lire le protocole dans le portail, si encore ils en connaissent l’existence.</p> <p>Aussi, quand des salariés reviennent après un arrêt long, comment sont-ils accompagnés? L’assistante sociale prend elle l’initiative du contact avec eux dès leur arrivée pour porter à leur connaissance les nouveautés en matière de gestion RH, leur situation en termes de congés, etc, et pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour aménager le poste de travail? En bref, fait-elle le tour avec eux de leur situation de vie au travail dans sa globalité à la CARSAT afin que le salarié prenne ses décisions en toute connaissance de cause?</p>	<p><b>5 – Le processus d’évolution de l’offre de Service RH et de l’organisation du Département du développement des ressources humaines, qui sera présenté pour information en comité d’entreprise de décembre, a pour objectif de répondre aux problématiques d’accompagnement des salariés, de clarifier le rôle des différents acteurs et d’améliorer les dispositifs actuels et leur communication.</b></p> <p><b>Chaque salarié est informé actuellement lors de son courrier de reprise de la possibilité de contacter l’assistante sociale, de plus cette dernière, à travers un requêtage sur les absences de plus de 2 mois, communique aux salariés les possibilités d’accompagnement.</b></p> <p><b>Le principe de l’accompagnement de l’AS repose actuellement sur la mise en place d’une démarche volontaire de la part de l’agent.</b></p>
<p><b><u>6/ Agence de Grenoble/ places de parking</u></b></p> <p>La question des places de parking pour le Service Social de Grenoble est posée depuis plusieurs mois par la CGT et la direction répond depuis plusieurs mois que le nouveau directeur de la CPAM de Grenoble n’étant pas nommé, la situation est bloquée.</p> <p>Nous réitérons cette demande car il n’est pas imaginable qu’un organisme comme la CPAM n’ait pas prévu d’organisation intérimaire pendant ce laps de temps où le poste de DG est vacant. Il y a forcément un organe décisionnel pour assurer la direction de l’organisme et assurer la continuité de ses activités. Aussi nous demandons à la direction qu’elle intervienne soit auprès de la CNAM pour avoir une réponse, soit auprès de l’organe intérimaire qui gère la Caisse actuellement.</p> <p>La situation matérielle du Service Social de Grenoble mérite bien que la direction passe par- dessus la réponse qui lui est faite et insiste pour avoir des réponses. Quelle est sa réponse?</p>	<p><b>6 - La nouvelle directrice de la CPAM de l’Isère vient d’être nommée ; avec une prise de fonction en janvier 2018.</b></p> <p><b>La direction de la CARSAT prendra contact très rapidement avec cette dernière pour aborder le problème global de l’installation des services CARSAT au sein de la CPAM de l’Isère.</b></p>

<p><b><u>7/Agence de St Etienne / ICBR</u></b></p> <p>La direction a répondu le mois dernier que le chronométrage des activités était faites dans le cadre de la mise à jour de l'ICBR (Indicateur Composite de la Branche Retraite).</p> <p>Cette réponse laconique laisse les agents perplexes. Peut-on être plus précis, notamment sur ce que mesure cet indicateur dit composite?</p>	<p><b>7 - La direction précise que l'Indicateur Composite de la Branche Retraite est un outil de mesure de l'activité des CARSAT ou CGSS, mis en place par la CNAV, pour effectuer des mesures des temps moyens de production par activités retraite et carrières.</b></p> <p><b>Les mesures effectuées permettent d'évaluer la capacité de prise en charge de ces activités de production par les CARSAT.</b></p> <p><b>A chaque changement de COG, les mesures sont réactualisées.</b></p> <p><b>Il avait été prévu cette année une mesure sur un panel de CARSAT, mais, au final, toutes les CARSAT ont été intégrées au dispositif. Le Pôle pilotage a donc organisé le recueil des données et a présenté la démarche lors de la réunion managériale de septembre 2017.</b></p> <p><b>Il a été précisé que la CNAV proposait 2 méthodes de comptabilisation, au choix des personnels, soit le chronométrage de l'activité, soit l'estimation « aux dire d'expert ».</b></p> <p><b>Le délai de réponse rapide imposé pour la remontée des mesures explique les carences de communication évoquées.</b></p>
<p><b><u>8/ Nettoyage des vitres Park Avenue</u></b></p> <p>Le mois dernier, la direction avait répondu que le nettoyage interne et externe serait effectué courant novembre. Est-il réalisé sinon, à quelle date est-il prévu en novembre?</p>	<p><b>8 - L'intervention pour le lavage de la vitrerie extérieure aura lieu le 29/11/17.</b></p> <p><b>L'intervention pour le nettoyage des vitres intérieures aura lieu du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.</b></p>
<p><b><u>9/ Verrous douches Park Avenue</u></b></p> <p>Suite à notre question du mois dernier, le Patrimoine a-t-il installé des verrous dans les douches, sinon quand a-t-il prévu de le faire?</p>	<p><b>9 - Une demande de devis a été faite. Suite à communication téléphonique du 14 novembre, le devis parviendra prochainement au département du patrimoine.</b></p>
<p><b><u>10/ charges de travail des référents techniques</u></b></p> <p>La direction a répondu à notre question le mois dernier qu'une étude était en cours concernant leurs activités et charges de travail dans le cadre de la réorganisation de la DAR. La CGT avait averti depuis sa création que ce poste était bien trop chargé et elle ne peut qu'être satisfaite que la direction lance cette étude.</p> <p>Le référentiel d'emploi sera-t-il modifié suite à celle-ci et si oui, sera-t-il présenté en même temps que la réorganisation afin d'appréhender la nouvelle répartition des charges de travail?</p>	<p><b>10 - La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification.</b></p> <p><b>Dans le cadre d'une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions.</b></p> <p><b>La procédure n'étant pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</b></p> <p><b>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein</b></p>



	<p>de leur structure.</p> <p>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</p> <p>Par ailleurs, le réseau a été sensiblement étoffé avec la nomination de 5 nouveaux référents, permettant désormais à chaque agence de proximité de bénéficier de ce soutien aux équipes.</p> <p>Enfin, la Directrice de l'Assurance Retraite rencontre régulièrement des référents.</p> <p>En tout état de cause, à ce stade, aucune modification du référentiel de compétence n'est envisagée.</p> <p>Si une modification s'avérait nécessaire par la suite, elle sera faite dans la cadre des mises à jour annuelles programmées par la DIRRES.</p>
<p><b><u>11/ Porte de Park Avenue</u></b></p> <p>La question de la lourdeur de la porte d'entrée de Park avenue est posée depuis septembre et le mois dernier la direction a répondu que le Patrimoine allait relancer la Régie. Où en est-on aujourd'hui?</p>	<p>11 - Le patrimoine a fait contrôler la porte par l'intendant du site, rien n'a été signalé.</p>
<p><b><u>12/ Procédure en cas de problème de santé à l'Atrium</u></b></p> <p>La direction avait répondu le mois dernier que la procédure était en cours de relecture au sein du Service de Santé au Travail. Quand sera-t-elle diffusée auprès du personnel de l'Atrium et d'Aubigny?</p>	<p>12 – La note sera diffusée semaine 47.</p>
<p><b><u>13/ Pavé d'éclairage et lampes de bureau/ Secteur Italie</u></b></p> <p>Le nécessaire a-t-il été fait concernant la suppression du bloc d'éclairage et la distribution de lampes de bureau? Sinon, quand l'opération est-elle prévue?</p>	<p>13 - Le Patrimoine va prendre en charge le problème dans les meilleurs délais.</p>
<p><b><u>14/ Toilettes hommes 1er étage Atrium</u></b></p> <p>La lumière et la lunette des toilettes ont-elles été réparées? Sinon quand cette réparation est-elle prévue?</p>	<p>14 - La réparation est en cours.</p>
<p><b><u>15/ Agents ou cadres en invalidité</u></b></p> <p>Les élus CGT souhaitent savoir, à partir de quand un agent en invalidité est remplacé ? En effet, dans les services, ces agents en absence longue durée, parfois depuis plusieurs années, ne sont pas remplacés .Or, l'effectif de chaque agence a été calibré au regard de la charge de travail et une absence longue durée impacte rapidement</p>	<p>15 – Il est rappelé que la CARSAT gère des effectifs de manière globale par gestion, les taux de remplacement et les règles de calcul des effectifs étant différents selon ces mêmes gestions.</p> <p><b>Ainsi, le remplacement d'un agent, quelle que soit sa catégorie d'invalidité, ne se fait pas systématiquement, mais est fonction :</b></p>

<p>une équipe, notamment si elle est petite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part de son temps de travail effectif et rémunéré à la CARSAT,</li> <li>- d'autre part de la stratégie de la branche, à savoir que le remplacement poste pour poste n'est pas systématique (il en est de même pour les départs à la retraite).</li> </ul> <p>S'agissant des agents reconnus invalides catégorie 2, ils sont systématiquement remplacés, le remplacement n'est cependant pas réalisé poste pour poste.</p>
<p><b><u>16/ Plateforme Téléphonique saturée</u></b></p> <p>Les assurés interviennent sans RDV dans les Points d'Accueil Retraite et les agences car ils n'arrivent pas à joindre la P.F.T. ils font remonter aux TCR et Conseillers Retraite leur désarroi car ils n'ont aucune réponse à leurs interrogations. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'appels reçus sur la PFT ainsi que ceux non honorés?</p>	<p><b>16 - Le nombre d'appels non pris en charge par la PFS est de 172010 sur 561235, soit 30,6 %.</b>  <b>A savoir : taux de décroché sur la file « démarches » : 86,33%</b>  <b>Taux de décroché « dossier en cours » : 32.79%</b>  <b>Le prestataire intervient uniquement sur la file « démarches », ce qui explique le taux satisfaisant de décroché.</b>  <b>La file dossier en cours, qui nécessite une réponse d'expert, ne peut être prise en charge que par des agents de l'organisme.</b>  <b>La PFS travaille actuellement avec la DAR afin d'améliorer la prise en charge de cette compétence « dossier ».</b></p>
<p><b><u>17/ Service Social</u></b></p> <p>Un agent du Service Social s'est inscrit à une formation professionnelle courant avril 2017. Pour des raisons de service, elle a reporté sa participation à la dernière session qui avait lieu le 14.11.2017.  En semaine 44, elle a reçu sa convocation pour la formation.  Or, le 06.11.2017, le Service Social Régional l'a informée qu'elle ne pourrait pas y assister pour des raisons budgétaires.  Comment cette situation a pu être possible puisqu'elle a reçu confirmation de sa participation à une formation liée à son poste de travail de surcroît? Que compte faire la direction ?</p>	<p><b>17 - Dans un budget contraint de frais de déplacement ; avec une prévision au 31 Décembre de dépassement des crédits octroyés en la matière, un plan d'économies a été mis en place visant à préserver au maximum l'offre de service en direction des assurés. A ce titre, un certain nombre de déplacements à visée interne a été annulé. Ainsi certaines formations ont pu être annulées en 2017. En 2018 les agents concernés seront bien sur prioritaires pour bénéficier de ces formations.</b></p>
<p><b><u>18/Droits d'expression des salariés</u></b></p> <p>Compte tenu de la réponse de la direction le mois dernier concernant le droit d'expression des salariés, il faudrait corriger l'information figurant dans le portail qui est la suivante:</p> <p><i>Dispositif mis en place à la Carsat Rhône-Alpes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 réunions ont lieu chaque année. Des groupes d'expression ont été créés au sein de chaque Branche.</li> </ul> <p>En effet, la direction a fait cette réponse en octobre:  "Dès lors qu'un collaborateur souhaite s'exprimer dans le cadre du droit d'expression, il</p>	<p><b>18 – L'accord prévu par l'art. L2281-5 du code du travail est l'accord national du 25/04/1983 sur les modalités de mise en œuvre du droit d'expression des salariés dans les organismes de sécurité sociale et leurs établissements.</b></p> <p><b>Le portail a été mis à jour.</b></p>

<p>doit en faire la demande à son manager qui est tenu d'organiser une réunion dans ce cadre", ce qui revient à dire que les 3 réunions n'ont pas forcément lieu.</p> <p>Nous demandons donc au moins que les informations du portail soient justes puisque l'Article L2281-5 concernant le dialogue social et définissant qu'un accord doit être conclu entre la direction et les organisations syndicales sur le sujet n'est pas respecté.</p>	
<p><b><u>19/ Bâtiment de Park Avenue</u></b></p> <p>L'interrupteur entre le rdc et le premier étage a-t-il été remplacé? Sinon quand l'intervention est-elle prévue?</p>	<p><b>19 - Le Patrimoine va se rapprocher de l'intendant.</b></p>
<p><b><u>20/ Agence de Villefranche</u></b></p> <p>La direction a répondu le mois dernier que la société était intervenue fin septembre et avait fait des constats. Renseignements pris auprès du personnel, le mot "intervention" laisse les agents perplexes, qui ont surtout vu un technicien constater les défauts d'étanchéité.</p> <p>Il a seulement promis de repasser un jour de grand vent et de froid, tout en reconnaissant que l'étanchéité des fenêtres n'était pas à la hauteur.</p> <p>Les agents situés près des fenêtres se préparent donc à passer un nouvel hiver dans de mauvaises conditions.</p> <p>En termes de conditions de travail, la direction ne peut laisser cette situation perdurer. Quelles sa décision pour faire activer ces réparations ?</p>	<p><b>20 - Le Patrimoine va ce jour prendre rendez-vous sur site pour trouver une solution. Entre temps, un thermostat va être posé pour relever la température sur une période définie.</b></p>
<p><b><u>21/ Aubigny/sécurité</u></b></p> <p>Les réparations ont-elles été faites sur la porte couloir pare feu à l'extrémité Est du 3ème étage? Même question pour la porte de l'équipe Ressources et Hébergement couloir extrémité Est du 3ème étage difficile à ouvrir? Sinon, quand ces réparations sont-elles prévues?</p>	<p><b>21 - Le patrimoine se rapproche du DHS et de la fédération Aubigny pour régler le problème.</b></p>
<p><b><u>22/Aubigny micro ondes et frigos</u></b></p> <p>La direction a répondu le mois dernier que le réfectoire, les micro-ondes et les frigos étaient propriétés de la CPAM et que seul le frigo vers les machines à boissons appartenait à la CARSAT. Pour autant, la direction pourrait intervenir vers la CPAM pour augmenter ou remplacer le matériel insuffisant ou vieillissant, ce qui serait bénéfique au personnel des deux organismes qui sont confrontés aux mêmes difficultés.</p> <p>Quelle est la réponse de la direction?</p>	<p><b>22 - L'installation de 2 micros ondes supplémentaires est prévue. Pour le frigo, la Fédé envisage l'achat d'un frigo professionnel, le budget est plus conséquent, le délai sera donc un peu plus long.</b></p>

## C.F.D.T.

Concernant les appels de postes, nous souhaiterions savoir pour les postes suivants : Combien de candidats ont postulé en interne et en externe, en distinguant les hommes et les femmes ? Combien ont été reçus ? Si la Direction de la Branche a transmis sa ou ses propositions à la Direction Générale ? Si la décision est prise par le Directeur Général, la date d'affectation et si le candidat retenu est un homme ou une femme interne institution ou externe ?

Nous demandons à la Direction de nous préciser la date effective de prise de poste du candidat retenu et si un candidat interne a été retenu, de nous préciser de quel secteur il/elle est issu(e), si le poste laissé vacant va être remplacé et dans l'affirmative le N° d'appel de poste.

### A. Direction de l'Agence Comptable et Financière

#### **1. Appel de candidatures Internes 66/2016 – 3 Agents Retraites Contrôleurs – H/F – La Direction de l'Agence Comptable et Financière – Département Contrôle National – Niveau 4 – Coeff. 240/377 + 4% technicité + 5% prime de responsabilité – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 07/11/16**

Lors des DP de novembre 2016 la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné 4 candidatures internes (4F). A ce jour le processus de recrutement est toujours en cours ».

En décembre « Le processus de recrutement est toujours en cours : aucun entretien n'est programmé à ce jour ».

En janvier « La Direction a retenu une candidate interne qui a pris ses fonctions le 2 janvier dernier. Deux des trois postes demandés ont été déclarés infructueux ».

En février

« Sur 3 appel de candidature lancés :

- 1 poste a été pourvu le 02/01/2017 par TCR
- 1 appel a été annulé
- 1 appel a été infructueux : compte tenu des prévisions pour 2017, il n'est pas prévu à ce jour de relancer un appel de candidature.

Le TCR sera remplacé à l'issue de la formation D'FI qui est en cours.

En mars « La Direction indique que s'agissant d'une période transitoire, la charge de travail est répartie sur tous les agents de la structure. Elle précise qu'en cas de besoin une mutualisation globale de la charge sur toute les structures de la SRD est opérée »

1 - Appel n° 66/2016 : L'agent muté a pris ses fonctions le 13 novembre 2017.

<p>En mai « la Direction confirme la réponse apporté le mois dernier »  En juin alors que nous interrogeons la Direction sur la durée de la période transitoire, la réponse suivante nous a été apportée :  « La Direction confirme à nouveau les éléments apportés les mois derniers :  - Le TCR sera remplacé à l'issue de la formation D'FI qui est en cours  - La charge de travail est répartie sur tous les agents de la structure ; en cas de besoin, une mutualisation globale de la charge sur toutes les structures de la SRD est opérée »  En juillet « La formation D'Fi prendra fin en décembre 2018 ».  En septembre « La direction confirme sa réponse du mois dernier. Le TCR sera remplacé à la fin de la formation D'FI ».  En octobre « Tous les postes vacants au contrôle sont remplacés. Un poste est en cours de recrutement. L'agent muté d'un autre organisme devrait prendre ses fonctions mi-novembre. Un autre recrutement a été réalisé mais l'agent prendra ses fonctions à l'agence d'Annecy en mars 2018 en accord avec la Direction de l'Assurance Retraite ».</p> <p>La Direction a-t-elle la date de prise de fonction à ce jour de l'agent muté d'un autre organisme.  Quels sont les numéros d'appels de candidatures correspondant aux 2 autres postes.</p>	
<p><b>2. <u>Appel de candidatures Internes 70/2017 – 1 Cadre Technique en Gestion Financière – H/F – La Direction de l'Agence Comptable et Financière – Département Comptable et Financier – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 29/05/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juin a Direction nous a répondu « Le PARH a réceptionné :  2 candidatures internes (1H/1F)  1 candidature institutionnelle (1H)  10 candidatures externes (5H/5F)  L'étude des candidatures est actuellement en cours. »  En juillet « Les entretiens sont actuellement en cours ».  En septembre « Le processus de recrutement est toujours en cours ».  En octobre « Le candidat retenu a pris ses fonctions le 4 septembre 2017 ».</p> <p>S'agit-il d'un candidat externe, Interne ou Institutionnel ?  S'il s'agit d'un candidat interne, de quel secteur est-il issu ?  Sera-t-il remplacé dans son poste d'origine ?  Quel est le N° d'appel de poste ?</p>	<p><b>2 – Appel n° 70/2017 : Le candidat retenu est un candidat externe.</b></p>
<p><b>3. <u>Appel de candidatures Internes 89/2017 du 17/07/2017 (UCANSS n°</u></b></p>	<p><b>3 - Appel n° 89/2017 : Le poste laissé vacant est paru sous l'offre n° 103/2017</b></p>

<p><b><u>NVHADD04927) – 2 Agents Retraites Contrôleurs – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Département Contrôle National – Niveau 4 – Coeff. 240/377 + 4% technicité + 5% prime de responsabilité – A pourvoir immédiatement – Définitivement vacant – Date limite de réception 07/08/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de septembre 2017 la Direction nous précisait « Une candidate interne est retenue. Pas de date de prise de fonction à ce jour ». En octobre « la deuxième candidate externe prendra ses fonctions le 13 novembre ».</p> <p>La Direction n’a pas répondu à notre question en octobre 2017, à savoir Le poste laissé vacant par la candidate interne retenue sera t-il remplacé ? Si non, qui assure la charge de travail du poste laissé vacant ? La Direction peut-elle nous préciser de quelle secteur est issue cette agent et l’éventuel N° d’appel de poste ?</p>	
<p><b><u>4. Appel de candidatures Internes 94/2017 du 25/07/2017 – 1 Contrôleur Action Sociale – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Département Contrôle Spécialisé – Niveau 4 – Coeff. 240/377 (statut employé) + 5% prime de responsabilité – A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – Provisoirement vacant – Site ATRIUM – Date limite de réception 15/08/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de septembre 2017 la Direction nous précisait « Le candidat retenu a pris ses fonctions le 18 septembre 2017 ». En octobre « Le candidat retenu est un candidat interne. Aucun poste n’a été lancé pour le remplacement du candidat retenu ».</p> <p>La Direction peut-elle nous confirmer qu’il s’agit bien de la suppression du poste laissé vacant et nous préciser de quel secteur est issu l’agent ?</p>	<p><b>4 - Appel n° 94/2017 : Le poste d’ARC est un poste provisoire. La personne nommée dans ce poste n’est donc pas remplacée, elle est issue de la Direction de l’Action Sociale.</b></p>
<p><b><u>5. Appel de candidatures Internes 100/2017 du 11/08/2017 – 3 Techniciens Gestion des Comptes Retraite – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Service Gestion des Comptes Retraite du Département Paiement Numérisation Distribution Archivage – Niveau 3 – Coeff. 215/337 – A pourvoir à compter du 18 septembre 2017 – CDI – Temps plein – Date limite de réception 01/09/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de septembre 2017 la Direction nous précisait « Trois candidates internes ont été retenues. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».</p>	<p><b>5 - Appel n° 100/2017 : Les postes en cours de recrutement sont des postes de téléconseillers. Il n’y a pas de numéro d’appels pour ces postes dans la mesure où ces postes sont lancés par le biais d’un prestataire.</b></p>

<p>En octobre « Les 3 postes sont pourvus. Les candidates internes ont pris leurs fonctions le 2/10 dernier pour une et le 18/10 pour les deux autres. Les postes laissés vacants sont déjà remplacés ou en cours de recrutement ».</p> <p>Pour les postes en cours de recrutement, nous demandons à la Direction de bien vouloir nous donner les numéros des appels qui les concernent ?</p>	
<p><b><u>6- Appel de candidatures Internes 106/2017 du 25/08/2017 – 1 Responsable de Pôle – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Département Contrôle – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – A pourvoir immédiatement – Définitivement vacant – Date limite de réception 11/09/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de septembre 2017, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné :</p> <p>6 candidatures externes (2H/4F) 4 candidatures institutionnelles (1H/3F) 3 candidatures internes (2H/1F) En octobre la Direction nous précisait « Le recrutement est toujours en cours ».</p> <p>Nous renouvelons notre question, les entretiens sont-ils terminés et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e)? Si une candidature interne est retenue, de quel secteur est issu l’agent, le poste laissé vacant sera-t-il remplacé?</p>	<p><b>6 - Appel n° 106/2017 : La candidate externe retenue prendra ses fonctions le 20 décembre 2017.</b></p>
<p><b><u>7- Appel de candidatures Internes 118/2017 du 16/10/2017 – 1 Référent Technique Contrôle Carrière – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Sous-Direction Financière – Département Contrôle – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière Technique (statut employé) – A pourvoir immédiatement – Définitivement vacant – Date limite de réception 30/10/2017.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F) ? Une décision est-elle prise ?</p>	<p><b>7 - Appel n° 118/2017 : Le PARH a réceptionné 7 candidatures internes (2H/5F)</b></p>
<p><b><u>8- Appel de candidatures Internes 119/2017 du 16/10/2017 – 2 Référents Techniques Contrôle Droit – H/F – La Direction de l’Agence Comptable et Financière – Sous-Direction Financière – Département Contrôle – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière Technique (statut employé) – A pourvoir immédiatement – Définitivement vacant – Date limite de</u></b></p>	<p><b>8 - Appel n° 119/2017 : Le PARH a réceptionné 8 candidatures internes (1H/7F)</b></p>

**réception 30/10/2017.**

La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F)  
Une décision est-elle prise ?

**9- Secteur contrôle stocks**

La direction peut-elle nous préciser le stock de dossiers à contrôler concernant les droits propres, droits dérivés, et révisions ?

2015

	12 / 1	16/ 2	16/ 3	20/ 4	18/ 5	15/ 6	06/ 7	18/ 9	9/1 0	13/1 1	27/1 1
DP	484 7	486 8	449 4	363 3	348 2	170 0	161 4	936	705	109 3	110 3
PR	107 5	119 4	119 3	148 2	151 7	151 3	941	482	220	412	479
REV	344 0	389 1	393 8	423 8	429 4	368 1	267 6	192 1	162 3	116 0	565

2016

	19/1	12/ 2	3/0 3	11/4	17/5	juin	juillet	19/9	10/1 0	14/1 1
DP	1401	192 1	256 3	3163	3549	3420	2583	1687	758	555
PR	817	602	819	912	1208	1015	520	452	184	179
REV	630	111 9	108 8	1155	1216	1292	1340	1517	1484	669

2017

	09/0 1	13/0 2	13/0 3	14/4	15/0 5	9/06	13/0 7	18/0 9	19/10
DP	1253	1207	1770	2006	2188	2667	2787	2318	2382
DR	208	231	343	408	433	427	451	497	650
REV	349	376	369	386	364	542	796	736	1000

Nous constatons depuis janvier 2017 un triplement du stock des droits dérivés et des révisions ainsi qu'un doublement des droits propres.

Quelles mesures comptes prendre la Direction pour enrailer ces augmentations ?

Nous préciser l'ancienneté du stock des dossiers des EJ dépassées droits

9 -

Stock au 14/11/2017

DP	2050
DD	587
Révisions	1115

DP par EJ

EJ < Mai 2017	109
mai-17	43
juin-17	44
juil-17	69
août-17	49
sept-17	73
oct-17	324
nov-17	401
déc-17	237
janv-18	479
févr-18	129
mars-18	57
EJ > Mars 2018	21
Total	2035

Compte tenu des flux d'entrées de dossiers importants depuis avril et des périodes de congés annuels, un niveau de stock élevé sur la période de juin à octobre était attendu. L'activité sur le mois de novembre confirme la baisse envisagée. Pour anticiper une remontée des stocks au contrôle selon nos prévisions au mois de décembre, une aide de 3 TCR sera mise en place à compter du 20 novembre jusqu'à la fin de l'année.



propres ?

	Antérieur				Mois en cours - 1	Mois en cours	Mois en cours + 1	Mois en cours + 2	Mois en cours + 3	Supérieur à mois en cours + 3
Février 2016	EJ antérieures à Janvier 288				01/2016 303	02/2016 : 666	03/2016 546	04/2016 62	05/2016 25	EJ futures 31
Mars 2016	EJ antérieures à Février 596				02/2016 472	03/2016 728	04/2016 499	05/2016 110	06/2016 70	EJ futures 88
Avril 2016	EJ antérieures à Février 554				02/2016 144	03/2016 515	04/2016 126 6	05/2016 358	06/2016 146	EJ futures 180
Mai 2016	EJ antérieures à Avril 636				04/2016 1405	05/2016 936	06/2016 272	07/01 194	08/2016 75	EJ futures 31
Juin 2016	EJ antérieures à Mai 1021				05/2016 827	05/2016 956	07/2016 444	08/2016 113	09/2016 33	EJ futures 26
Juillet 2016	EJ antérieures à juin 817				06/2016 228	07/2016 1004	08/2016 363	09/2016 85	10/2016 65	EJ futures 18
Septembre 2016	EJ antérieures à 05/16 : 109	05/16 : 60	06/16 : 96	07/16 : 165	08/2016 129	09/2016 486	10/2016 420	11/2016 55	12/2016 29	EJ futures 138
Octobre 2016	EJ antérieures à 06/16 : 6	06/16 : 36	07/16 : 73	08/16 : 89	09/2016 114	10/2016 96	11/2016 37	12/2016 : 26	01/2017 151	EJ futures 72

	4									
Novembre 2016	EJ Mai à Juillet 2016 : 82		Août 2016 : 201633	Sept 16 32	10/2 016 72	11/2 016 57	12/2 016 35	01/20 17 156	EJ futures : ?	
Décembre 2016	EJ antérieures à 11/16 : 186				11/2 016 47	12/2 016 54	01/20 201 7 307	02/20 17 195	03/2 017 107	04/2 017 43 EJ futures
Janvier 07 (total 1253 / 269 < 01/16 )	EJ antérieures à oct 2016 : 143		10/20 16 65	11/2016 36	12/2016 25	01/2 017 288	02/2 017 384	03/20 17 195	04/2 017 74	EJ > 04/1 7 43
Février 07 (total 1196 / 225 < 02/17 )	09/2016 : 11 08/2016 : 9 EJ antérieures à 08/2016 : 46	10/201 6 19	11/20 16 17	12/20 16 22	01/2 017 101	02/2 017 154	03/2 017 363	04/20 17 282	05/2 017 134	06/1 7 38 EJ> 06/1 7 11
Mars 2017 (total 1770 / 323 < 03/17 )	10/2016 : 12 09/2016 : 9 Antérieur à sept : 55	11/201 6 16	12/20 16 25	01/20 17 92	02/2 017 114	03/2 017 191	04/2 017 794	05/20 17 237	06/2 017 120	07/2 017 : 65 > 07/1 7 40

Avril 2017 (total 2006/ 340 < 04/17 )	11/2016 : 21 10/ 2016 : 13 EJ < 10/2016 : 68	12/ 201 6 2 2	01/ 17 44	02/20 17 58	03/2 017 114	04/2 017 476	05/2 017 675	06/20 17 251	07/2 017 177	08/ 1 7: 55 EJ > 08/1 7 : 32
Mai 2017 (total 188 /611 <05/1 7)	12/2016 : 20 11/2016 : 16 EJ < 11/ 2016 : 60	01/ 201 7 4 4	02/ 20 17 59	03/20 17 91	04/2 017 321	05/ 2017 613	06/2 017 498	07/20 17 291	08/2 017 105	09/1 7 : 4 2 EJ > 09/1 7 28
Juin 2017 (total 2667 /756 < 06/17 )	01/ 201 7: 50 12/ 2016: 23 EJ < 12/16: 83	02/ 201 7 67	03/ 20 17 71	04/20 17 166	05/ 2017 296	06/2 017 716	07/2 017 751	08/ 2017 192	09/2 017 147	10/1 7 : 6 5 EJ > 10/1 7 40
Juillet 2017 (total 2787/ 744 < 07/17 )	02/ 2017 : 52 01/ 2017 : 31 EJ<01/ 17 : 108	03/ 201 7 77	04/ 20 17 13 6	05/20 17 139	06/2 017 211	07/2 017 867	08/2 017 552	09/20 17 340	10/2 017 169	11/1 7 : 60 EJ> 10/2 017 46
Septem bre 2017	04/2017 : 59 03/2017 : 47 EJ<03/ 17 : 124	05/ 201 7 88	06/ 20 17 96	07/20 17 161	08/2 017 211	09/2 017 551	10/2 017 607	11/20 17 156	12/1 7 73	01/2 018 : 107 EJ> 01/2 018 38
Octob re 2017	05/2017 :41 04/2017	06/ 201 7	07/ 20 17	08/20 17 96	09/2 017 324	10/2 017 538	11/2 017 446	12/20 17 221	01/2 018 370	02/2 018 75



<p>En septembre Le processus de recrutement est toujours en cours.  En octobre « La candidate interne prendra ses fonctions le 6 novembre 2017 ».  De quel secteur est-elle issue ?  Le poste laissé vacant sera-t-il remplacé ? Quel est le N° d'appel de candidature ?</p>	
<p><b>12. <u>Appel de candidatures Internes 108 du 07/09/2017 – (UCANSS N° NVHADD05994) - 1 Responsable de Département - H/F - Direction de l'Action Sociale - Département Vie Autonome à Domicile – Niveau 8 – Coefficient 400/635 – Filière management - Définitivement vacant – A pourvoir le 01/10/2017 - Date limite de candidature le 21/09/2017</u></b></p> <p>Lors des DP de septembre 2017 la Direction précisait « le PARH a réceptionné 9 candidatures»  En octobre « le processus de recrutement est toujours en cours ».</p> <p>Nous renouvelons notre question, les entretiens sont-ils terminés et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?  Si une candidature interne est retenue, le poste laissé vacant sera-t-il remplacé ?  Quel est le N° d'appel de candidature ?</p>	<p><b>12 – Appel n° 108/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.</b></p>
<p><b>13. <u>Appel de candidatures Internes 112 du 19/09/2017 – (UCANSS N° NVHADD06212) - 1 Chargé de Mission Relation Inter Régimes - H/F - Direction de l'Action Sociale - Département Prévention Séniors et Innovation Sociale – Niveau 6 – Coefficient 315/512 – Statut cadre - Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 03/10/2017</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre la Direction nous précisait « le PARH a réceptionné :  28 candidatures externes (13H/15F)  1 candidature interne (1H) »</p> <p>Les entretiens sont-ils terminés et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?  Si une candidature interne est retenue, le poste laissé vacant sera-t-il remplacé ?  Quel est le N° d'appel de candidature ?</p>	<p><b>13 - Appel n° 112/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.</b></p>
<p><b>14.</b> Un poste de chargé de conseil et de développement en action sociale, au sein du Département Accompagnement de Projet et Relations Partenariales est vacant depuis plus de 6 mois, du fait de l'absence de l'agent en poste. Cet agent appartient à une équipe de trois personnes chargées principalement du conventionnement et des contrôles des partenaires du maintien à domicile des</p>	<p><b>14 – L'absence de cet agent a coïncidé avec la mise en place d'une nouvelle procédure de contrôle des prestataires d'aide à domicile dans le cadre du plan de maîtrise des risques 2017.</b>  <b>Le DAPRP a conduit des travaux avec l'appui de Roselyne BESSON afin d'évaluer la charge de travail induite par cette nouvelle procédure, ainsi que les aménagements à apporter pour que la configuration de l'équipe réduite à deux</b></p>

retraités. La Direction envisage-t-elle de remplacer provisoirement cette personne dans l'attente de son retour ?  
Comment la charge de travail est-elle assurée pendant cette absence de longue durée, sachant que celle-ci représente un tiers de l'effectif assurant les missions mentionnées ?

personnes soit en capacité de réaliser cette mission sans surcharge.  
Par ailleurs, la responsable du Département a repris à son niveau la gestion du projet en lien avec la DPRP sur la prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide à domicile.  
L'agent ne sera pas remplacé au sein du DAPRP. Il est à noter que ce département a été doté de deux postes de techniciens qui de par leur positionnement, contribuent à soutenir les activités de ce département.

**15. Problème d'effectifs et de surcharge de travail au département Vie Autonome à Domicile**

**Charges de travail en lien avec ARDH, ASIR, Asir renforcé.**

Nous demandons à connaître l'état du stock actuel des dossiers PAP et l'ancienneté du stock pour les mêmes types de dossiers ?

La direction peut-elle nous préciser le nombre de réclamations en instance en précisant les dates d'ancienneté ?

15 - Situation au 10/11/2017 :

**Ouvertures de droits (OD) : 108 1ères demandes et 1400 réexamens**

**Notifications PAP : 579 dossiers**

**Factures individuelles : 1 615 paiements**

**Boîte contact : 96 mails en instance (1,5 semaine d'ancienneté)**

AU 10/10/16	AU 14/11/16	AU 12/12/16	AU 09/01/17	AU 10/02/17	AU 10/03/17	AU 10/04/17	AU 12/05/17	AU 13/06/17	AU 07/07/17	AU 11/09/17	AU 13/10/17
1733 Dont 194 1ères demandes et 1397 réexamens	801 dont 178 1ères demandes	1516 dont 151 1ères demandes et 1365 réexamens	862 dont 143 1eres demandes et 719 réexamens	1611 dont 329 1eres demandes et 1282 réexamens	1296 dont 187 1eres demandes et 1109 réexamens	121	441	1ers demandes 306 Réexamens 1398 (échéance au 1/10/17)	1ers demandes 82 Réexamens 565 (échéance au 1/10/17)	1ers demandes 357	1ers demandes 462
517	357	371	461	192	379	374	698 PAP  +289 ARDH	1091	793	176	707
947	1078	483	652	1078	942	1014	1024	953	963	670	780
95 4 semaines	39 1 semaine	86 1 semaine	70 2 semaines	75 2 semaines	74 2 semaines	74 1 semaine	65 1 semaine	106 2 semaines	83 1 semaine	33 1 semaine	82 2 semaines

**C - Direction de la Relation Clients**

**16. Appel de candidatures internes 81 du 21/06/2017 (UCANSS n° 4339) – 2 chargé(e)s d'étude juridiques – La Direction de la Relation Clients - Département Juridique – Service Recours Amiable et Recouvrement – Niveau 5B – Coefficient 285/477 - Statut Cadre – Filière Technique - Postes**

**16 - Appel n° 81/2017 : La candidate externe retenue a pris ses fonctions le 2 octobre 2017. La deuxième candidate externe a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2017.**

**définitivement vacants- A pourvoir immédiatement – Date limite de candidature le 05/07/2017.**

Lors des D.P. de juillet 2017 la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné :

1 candidature interne (H)

3 candidatures externes (2H/1F) »

En septembre « Deux candidates externes ont été recrutées. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».

En octobre « Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».

Nous renouvelons notre question d'octobre, à savoir

Nous demandons à la Direction de nous donner la date de prise de fonction de ces deux postes.

**D - Direction des Systèmes d'Information**

**17. Appel de candidature interne 77/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04186 ) (APEC N°162407105W) – Un(e)Administrateur Infrastructure système web – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Département Infrastructure – Niveau VI Informaticien – Coeff. 397/672– statut cadre- A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/6//17**

Lors des D.P. de juillet 2017, la Direction précisait «Le PARH a réceptionné :

1 candidature interne (H)

3 candidatures externes (2H/1F) »

En septembre « Le processus de recrutement est toujours en cours ».

En octobre « Un candidat interne a été retenu ».

De quel secteur est-il issu ?

Le poste du candidat interne retenu sera-t-il pourvu ?

Quel est le N° d'appel de candidature ?

17 - Appel n° 77/2017 : Pas de date de prise de fonction connue à ce jour. Le remplacement du candidat retenu a été pourvu par un candidat externe sans appel à candidature.

En effet, son remplacement a été proposé aux candidats ayant postulé sur l'appel à candidature n° 77/2017 afin d'anticiper ce recrutement.

**18. Appel de candidature interne 78/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04202) (APEC N° 162409453W) – 1 coordinateur centre de services informatiques de la branche retraite – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Pôle pilotage et centre de services – Niveau VI Informaticien – Coeff. 379/672 – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17**

Lors des D.P. de juillet 2017, la Direction précisait «Le PARH a réceptionné :

1 candidature institution (H)

7 candidatures externes (5H/2F)

18 – Appel n° 78/2017 : Le candidat externe retenu a pris ses fonctions le 13 novembre 2017.

<p>En septembre « Un candidat externe a été retenu. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour. » En octobre « Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».</p> <p>Nous renouvelons notre question d'octobre, à savoir La Direction peut-elle nous donner la date de prise de fonction à ce jour ?</p>	
<p><b>19. <u>Appel de candidature interne 79/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04213) (APEC N°162409607W) – 1 intérateur technique – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – pôle exploitation – Service Transversalité Anticipation Normalisation -Niveau VI Informaticien – Coeff. 397/672 – statut cadre - A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17</u></b></p> <p>Lors des D.P. de juillet 2017, la Direction précisait «Le PARH a réceptionné : 3 candidatures internes (3H) 2 candidatures institution (2H) 6 candidatures externes (5H/1F) Les entretiens sont actuellement en cours. En septembre «Le processus de recrutement est toujours en cours ». En octobre « Le processus de recrutement est toujours en cours ».</p> <p>Nous renouvelons notre question d'octobre, à savoir La Direction a-t-elle terminée les entretiens et a-t-elle pris une décision ?</p>	<p><b>19 – Appel n° 79/2017 : Le candidat externe retenu a pris ses fonctions le 2 novembre 2017.</b></p>
<p><b>20. <u>Appel de candidature interne 80/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04217) (PÔLE EMPLOI)</u></b></p> <p><b><u>– 1 gestionnaire de production (analyste d'exploitation) linux– H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Pôle exploitation -Niveau IVA Informaticien – Coeff. 323/537 – statut employé – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17</u></b></p> <p>—</p> <p>Lors des D.P. de juillet 2017, la Direction précisait «Le PARH a réceptionné : 1 candidature interne (H) 3 candidatures externes (3H) En septembre «Le processus de recrutement est toujours en cours ». En octobre « Un candidat externe a été retenu. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».</p> <p>La Direction peut-elle nous donner la date de prise de fonction à ce jour ?</p>	<p><b>20 – Appel n° 80/2017 : Le candidat retenu prendra ses fonctions le 27 novembre 2017.</b></p>



<p><b>21. <u>Appel de candidature interne 96/2017 du 02/08/2017 (UCANSS N° NVHADD05417) – 2 Chef de Projets MAO – H/F – La Direction des Systèmes d’Information – Département Pilotage et Centre de Service – Niveau 8 – Coeff. 400/635 – Filière technique (Statut Cadre) – A pourvoir dès que possible – Définitivement Vacants – Date limite de réception 23/08/17.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de septembre la Direction précisait «Le processus de recrutement est toujours en cours ». En octobre « Les entretiens sont toujours en cours ».</p> <p>Nous renouvelons notre question d’octobre, à savoir La Direction a-t-elle terminée les entretiens et a-t-elle pris une décision ?</p>	<p>21 – Appel n° 96/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.</p>
<p><b><u>E Direction de l’Assurance Retraite</u></b></p>	
<p><b>22. <u>Appel de candidatures Internes 64/2017 (UCANSS n° 3117) – 4 Référents Techniques Carrière et Déclarations – La Direction de l’Assurance Retraite – Sous Direction Carrière et Déclarations – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière technique – Définitivement vacants – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 17/05/2017.</u></b></p> <p>Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 7 candidatures internes (7F) En Juin « l’étude des candidatures est actuellement en cours ». En juillet « Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours. En septembre « Une candidate interne a été retenue et a pris ses fonctions le 1er septembre dernier ». En octobre Le poste laissé vacant n’est pas remplacé pour l’instant.</p> <p>La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l’agent retenu ? Pourquoi la Direction fait-elle ce choix de non remplacement ?</p>	<p>22 – L’emploi de référent technique s’inscrit dans le cadre d’un parcours professionnel. Aussi, il ne s’agit pas d’une charge supplémentaire mais d’un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d’un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</p> <p>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d’une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n’étant pas encore finalisée, la note d’organisation sera présentée ultérieurement.</p> <p>Il est d’ores et déjà possible d’indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</p> <p>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</p>
<p><b>23. <u>Appel de candidatures Internes 66/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l’Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 2 – Agence de Bourg en Bresse – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué « le PARH a réceptionné :</p>	<p>23 - L’emploi de référent technique s’inscrit dans le cadre d’un parcours professionnel. Aussi, il ne s’agit pas d’une charge supplémentaire mais d’un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d’un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</p> <p>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d’une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif,</p>

<p>2 candidatures internes (2F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » En juillet « Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour ». En septembre « La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er septembre 2017. Concernant le remplacement du candidat retenu, la Direction confirme la réponse apportée les mois précédent ». En octobre « La Direction confirme la réponse apportée le mois dernier ».</p> <p>La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ? Pourquoi la Direction fait-elle ce choix de non remplacement ?</p>	<p>qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n'étant pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</p> <p><b>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</b></p> <p><b>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</b></p>
<p><b><u>24. Appel de candidatures Internes 67/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 3 – Agence d'Annecy – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué « le PARH a réceptionné 2 candidatures internes (2f). L'étude des candidatures est actuellement en cours » En juillet « Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour ». En septembre « La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er septembre 2017. Concernant le remplacement du candidat retenu, la Direction confirme la réponse apportée les mois précédent ». En octobre « La Direction confirme la réponse apportée le mois dernier ».</p> <p>La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ? Pourquoi la Direction fait-elle ce choix de non remplacement ?</p>	<p><b>24 - L'emploi de référent technique s'inscrit dans le cadre d'un parcours professionnel. Aussi, il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais d'un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d'un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</b></p> <p><b>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d'une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n'étant pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</b></p> <p><b>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</b></p> <p><b>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</b></p>
<p><b><u>25. Appel de candidatures Internes 68/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 1 – Agence de Vénissieux – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué « Le PARH a réceptionné :</p> <p>5 candidatures internes (1H/4F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » En juillet « Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour ». En septembre « La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er septembre</p>	<p><b>25 - L'emploi de référent technique s'inscrit dans le cadre d'un parcours professionnel. Aussi, il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais d'un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d'un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</b></p> <p><b>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d'une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n'étant pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</b></p> <p><b>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée</b></p>

<p>2017. Concernant le remplacement du candidat retenu, la Direction confirme la réponse apportée les mois précédent ». En octobre « La Direction confirme la réponse apportée le mois dernier ».</p> <p>La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ? Pourquoi la Direction fait-elle ce choix de non remplacement ?</p>	<p><b>en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</b></p> <p><b>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</b></p>
<p><b><u>26. Appel de candidatures Internes 74/2017 – 2 Référents Techniques Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 1 – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière Technique (statut employé) – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/06/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juillet, la Direction nous a indiqué « 2 candidatures ont été réceptionnées (2 internes F). Une candidate a été retenue, la date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour ».</p> <p>En septembre « La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er septembre 2017. Concernant le remplacement du candidat retenu, la Direction confirme la réponse apportée les mois précédent ». En octobre « La Direction confirme la réponse apportée le mois dernier ».</p> <p>La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ? Pourquoi la Direction fait-elle ce choix de non remplacement ?</p>	<p><b>26 – L'emploi de référent technique s'inscrit dans le cadre d'un parcours professionnel. Aussi, il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais d'un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d'un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</b></p> <p><b>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d'une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n'étant pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</b></p> <p><b>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</b></p> <p><b>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</b></p>
<p><b><u>27. Appel de candidatures Internes 84 du 30/06/2017 - 1 cadre manager – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite - Sous Direction Carrière et Déclarations - Département Offre de Service Carrières (DOSCA) – Niveau 5B – Coefficient 285/477 - Filière management – statut cadre - Provisoirement vacant (indemnité différentielle) – A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 13/07/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de juillet, la Direction nous a indiqué « Le PARH a réceptionné : 2 candidatures internes (2H) En septembre « Le candidat retenu a pris ses fonctions le 28 août 2017 ». En octobre « Le poste laissé vacant ne fera pas l'objet d'un appel à candidature ».</p> <p>La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur est issu l'agent retenu ? Comment est prise en charge la charge de travail qui lui incombait auparavant, par combien d'agents et avec quelle répartition ?</p>	<p><b>27 - Le candidat retenu est un cadre support de la SDCADE.</b> <b>S'agissant d'un remplacement provisoire, la charge qui lui incombait a été répartie sur les 2 autres cadres support et les adjoints de département.</b> <b>Le cadre manager de l'équipe a repris ses fonctions le 31 octobre dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique.</b> <b>La DAR a pris la décision, afin que ce retour se passe dans les meilleures conditions aussi bien pour l'intéressé que pour l'équipe, de laisser le cadre remplaçant en appui dans ce secteur. Le positionnement de cet agent démontre la solidarité inter-cadres et l'agilité de l'organisation à moyen constant.</b></p>

<p><b>28. <u>Appel de candidatures Internes 95 du 27/07/2017 – 1 Animateur de formation occasionnel – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Département Pilotage et Expertise – Niveau 5A – Coefficient 260/432 - Statut cadre – Provisoirement vacant – 1 poste animateur carrière à compter du 11 septembre 2017 – Date limite de candidature le 13/07/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de septembre, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné : 5 candidatures internes (1H/4F) Une candidate a été retenue ». En octobre « Le poste laissé vacant ne fera pas l'objet d'un appel à candidature ». La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ?</p> <p>Comment est prise en charge la charge de travail qui lui incombé auparavant , par combien d'agents et avec quelle répartition ?</p>	<p>28 - La DAR précise que l'agent retenu est un TCR issu de l'agence de Bourgoin.</p> <p>Cette nomination fait écho à la volonté de la DAR d'offrir des parcours professionnels valorisants et variés à ses collaborateurs, et de créer du lien en décloisonnant les équipes.</p> <p>S'agissant d'une mission temporaire exercée du 18 septembre au 26 octobre, la charge de travail a été répartie sur l'ensemble de l'équipe de l'agence et au besoin par la mutualisation entre toutes les structures de la SDR, comme habituellement en cas d'absence de courte durée d'un TCR.</p> <p>L'agent a désormais repris ses fonctions à l'agence.</p>
<p><b>29. <u>Direction Marketing Offre de Service Communication – Pôle Offres de Service Multi Canal – Niveau 4 – Coefficient 240/377 (statut employé) – Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 15 septembre 2017 – Date limite de candidature le 01/09/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de septembre, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné : 3 candidatures internes (1H/2F) Une candidate interne a été retenue. En octobre « Aucune information sur le poste laissé vacant à ce jour ». La Direction peut-elle nous de quel secteur sont issus les agents retenus ? Nous demandons à la Direction, comment est répartie la charge de travail du poste laissé vacant ?</p>	<p>29 – Appel n° 99/2017 : La Direction confirme sa réponse du mois dernier.</p>
<p><b>30. <u>Appel de candidatures Internes 102 du 21/08/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites– Pôle de Proximité 2 – Agence Vals les Bains – Niveau 5A – Coefficient 260/432 Filière technique (statut employé) – Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 2 octobre 2017 – Date limite de candidature le 08/09/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de septembre, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné :</p>	<p>30 –</p> <p>L'emploi de référent technique s'inscrit dans le cadre d'un parcours professionnel. Aussi, il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais d'un emploi nouveau. Cette démarche a été présentée aux IRP en son temps. La création d'un nouvel emploi de référent technique a permis de matérialiser un nouveau parcours professionnel valorisant un haut niveau de compétence technique et une capacité forte à assurer une transmission des savoirs.</p> <p>La DAR précise que la note de procédure sur les missions des référents techniques est en cours de modification. Dans le cadre d'une écoute attentive de ces personnels, la Direction a reçu les référents pour un échange constructif, qui a servi de base à la réorganisation de leurs missions. La procédure n'étant</p>

<p>2 candidatures internes (1H/1F)  En octobre « Un candidat interne a pris ses fonctions le 2 octobre »  La Direction peut-elle nous de quel secteur est issu l'agent retenu ?  S'agissant d'un poste de <b>réfèrent technique</b> retraite, y-a-t-il un poste laissé vacant ou est-ce une fonction supplémentaire pour un même poste ?  Que représente la charge supplémentaire induite en temps de travail ?</p>	<p>pas encore finalisée, la note d'organisation sera présentée ultérieurement.</p> <p>Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que la mission des RTR a été valorisée en les positionnant comme personnes clefs de la qualité au sein de leur structure.</p> <p>Pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle, ils ont été déchargés de certaines missions comme la formation de longue durée ou la remise à niveau de leurs collègues après une longue absence.</p>
<p><b>31. <u>Appel de candidatures Internes 104 du 17/08/2017 – 1 Animateur de Formation Occasionnel – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Expertise – Niveau 5A – Coefficient 260/432 – Statut Cadre – Provisoirement vacant – A pourvoir en 15 septembre 2017 – Date limite de candidature le 31/08/2017.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de septembre, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné :  2 candidatures internes (F).  En octobre « Une candidate interne a été retenue ».</p> <p>La Direction peut-elle nous donner l'estimation quantifiée en temps de la fonction d'animateur de formation occasionnelle pour cette fonction supplémentaire à ce poste et nous indiquer comment est organisé le poste ?</p>	<p>31 - La Direction indique que le TCR retenu pour cette mission temporaire est issu de l'agence de Villefranche.</p> <p>Il est actuellement mobilisé du 6 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017 sur la formation théorique PR des stagiaires DFI 3 et sera mobilisé du 12 février au 15 mars et du 15 mai au 6 juin 2018 sur la formation théorique DP/PR des stagiaires DFI 4.</p> <p>A noter qu'avant chaque module, une semaine de préparation avec les équipes du Pôle expertise est programmée, permettant ainsi à l'agent retenu de faciliter sa prise de poste dans sa nouvelle fonction et de s'intégrer à l'équipe de formateurs en place.</p>
<p><b>32. <u>Appel de candidatures Internes 109 du 12/09/2017 (UCANSS n° NVHADD06062) – 1 Responsable pour l'Agence Retraite de Bourg en Bresse – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 2 – Niveau 7 – Coefficient 360/587 – Filière Management – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de candidature le 26/09/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction nous précisait « le processus de recrutement est toujours en cours ».</p> <p>Les entretiens sont-ils terminés et une décision a-t-elle été prise ?</p>	<p>32 – Appel n° 109/2017 : La candidate externe retenue prendra ses fonctions le 20 décembre 2017.</p>
<p><b>33. <u>Appel de candidatures Internes 110 du 14/09/2017 – 1 Expert Conseil en Assurance Retraite (ECAR) – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Agence de Bourg en Bresse – Niveau 5A – Coefficient 260/432 – Rattachement hiérarchique : Responsable de l'Agence de Bourg en Bresse – Définitivement vacant – A pourvoir</u></b></p>	<p>33 – Appel n° 110/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.</p>

<p><b><u>immédiatement – Date limite de candidature le 28/09/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction, nous précisait « Aucune candidature réceptionnée à ce jour ».</p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ? Si non, pense-t-elle relancer un nouvel appel ?</p>	
<p><b><u>34. Appel de candidatures Internes 111 du 15/09/2017 (UCANSS n° 6156) – 1 Technicien Retraite – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 2 – Agence Retraite de Valence – Niveau 3 – Coefficient 215/337 – Définitivement vacant – A pourvoir dès que possible – Date limite de candidature le 29/09/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné : 63 candidatures externes (8H/55F) 8 candidatures institutionnelles (1H/7F) »</p> <p>Les entretiens ont-ils eu lieu et une décision a-t-elle été prise ?</p>	<p><b>34 – Appel n° 111/2017 : Le candidat externe retenu a pris ses fonctions le 6 novembre 2017</b></p>
<p><b><u>35. Appel de candidatures Internes 113 du 20/09/2017 (UCANSS n° NVHADD06239) – 1 Statisticien – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Pilotage et Expertise – Niveau 5B – Coefficient 285/477 – Statut Employé – Définitivement vacant – Création – A pourvoir au 1<sup>er</sup> décembre 2017 – Date limite de candidature le 04/10/2017.</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction nous précisait « le PARH a réceptionné : 28 candidatures externes (13H/15F) 1 candidature interne (1H) »</p> <p>Les entretiens ont-ils eu lieu et une décision a-t-elle été prise ?</p>	<p><b>35 – Appel n° 113/2017 : La candidate externe retenue a pris ses fonctions le 13 novembre 2017.</b></p>
<p><b><u>36. Appel de candidatures Internes 116 du 16/10/2017 (UCANSS n° NVHADD06758) – 1 Technicien Retraite – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Agence de Grenoble – Niveau 3 – Coefficient 215/337 – Définitivement vacant – A pourvoir dès que possible – Date limite de candidature le 26/10/2017.</u></b></p>	<p><b>36 –</b></p> <p><b>Appel n° 116/2017 : Le PARH a réceptionné : 60 candidatures externes (11H/49F)</b></p>

<p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F) ?</p>	<p><b>5 candidatures institutionnelles (1H/4F)</b> <b>1 candidature interne (1F)</b></p>
<p><b>37. <u>Appel de candidatures Internes 121 du 20/10/2017 (UCANSS n° NVHADD06954) – 1 Technicien Retraite – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Agence de Vénissieux – Niveau 3 – Coefficient 215/337 – Définitivement vacant – A pourvoir dès que possible – Date limite de candidature le 03/11/2017.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F) ?</p>	<p><b>37 – Appel n° 121 : Le PARH a réceptionné :</b> <b>75 candidatures externes (10H/65F)</b> <b>15 candidatures institutionnelles (6H/9F)</b> <b>2 candidatures internes (1H/1F)</b></p>
<p><b>38. <u>Direction de l'assurance retraite GCR Certificats de vie</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction nous précisait « Le service GCR dépend du département Panda de la DACF. Le nombre de certificat de vie (CV) reçu en moyenne par jour est de 800. Le stock actuel de CV est de 25 258, et comprend des doublons. A court terme, un plan d'action doublé d'un renfort d'effectif en CDD notamment va permettre de diminuer considérablement ce stock sur le dernier trimestre. A moyen terme, la dématérialisation des CV hors code barre lancée à compter du mois d'octobre facilitera la visualisation par tous les services en relation avec l'assuré et permettra d'assainir le stock en évitant les doublons ».</p> <p>Nous demandons à la Direction le stock actuel de CV en souffrance à ce jour.</p>	<p><b>38 - Le service GCR dépend du département Panda de la DACF et non de la Direction de l'assurance retraite.</b></p> <p><b>Le stock de CV est actuellement de 22 095</b></p> <p><b>Le plan d'action annoncé et dont les effets seront réellement évaluables fin décembre 2017, permet notamment d'assainir le stock en supprimant les doublons, de réduire les délais de traitement et d'améliorer la relation client grâce à la visualisation désormais possible avec la numérisation de ces documents mise en œuvre depuis le 23/10/17.</b></p>
<p><b>39. <u>Direction de l'assurance retraite GCR changements bancaires</u></b></p> <p>Lors des D.P. d'octobre 2017 la Direction nous précisait « Le nombre de demandes de Changements de coordonnées Bancaires (CB) reçu en moyenne par jour est de 300. Le stock actuel de demandes de CB est de 5626. Les demandes transmises dans le cadre de la mobilité bancaire sont prises en charge en priorité et impactent ces flux d'entrées. De nouvelles évolutions du dispositif d'Automatisation des modifications de Coordonnées Bancaires devraient permettre de réduire les flux d'entrée. Les demandes de changements de CB sont toutes numérisées et visibles par les services en relation avec l'assuré. Tout signalement effectué par un secteur retraite est pris en charge au flux ».</p> <p>Nous demandons à la Direction le stock actuel de CB en souffrance à ce jour.</p>	<p><b>39 - Le service GCR dépend du département Panda de la DACF et non de la Direction de l'assurance retraite.</b></p> <p><b>Le stock de CB est actuellement de 5643.</b></p> <p><b>Un plan d'action a été mis en œuvre début novembre avec un objectif de résorption du stock à fin décembre 2017.</b> <b>L'équipe en charge des CB a été renforcée pour pouvoir absorber le stock et gérer le flux, et l'activité a été priorisée au sein du service GCR afin de réduire l'impact potentiel sur les assurés.</b> <b>Les évolutions attendues par la mise en place du projet d'automatisation des coordonnées bancaires ne sont pas encore opérationnelles et les flux d'entrée sont donc toujours élevés.</b></p>

<p><b><u>F Direction des Ressources</u></b></p>	
<p><b>40. <u>Appel de candidatures Internes 117 du 17/10/2017 (UCANSS n° NVHADD06798 ) – 1 Chargé en Gestion du Patrimoine –H/F – La Direction des ressources – Département des Moyens Logistiques – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut Cadre (technique) – Définitivement vacant – A pourvoir au 01/12/2017 – Date limite de candidature le 30/10/2017.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F) Une décision est-elle prise ?</p>	<p><b>40 – Appel n° 117/2017 : Le PARH a réceptionné :</b></p> <p><b>15 candidatures externes (9H/6F)</b></p> <p><b>2 candidatures institutionnelles (2H)</b></p> <p><b>1 candidature interne (1H)</b></p>
<p><b><u>G Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques</u></b></p>	
<p><b>41. <u>Appel de candidatures Internes 16/2017(UCANSS n° 1882) – Un Chargé d’Appui a la performance – H/F – La Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques – Département d’Appui à la Performance – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – Statu Cadre – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacants – Date limite de réception 20/03/17.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 19 candidatures (9F/10H) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 interne (1F)</li> <li>- 2 institutions (2H)</li> <li>- 16 externes (8F/8H) »</li> </ul> <p>En mai « Une candidate a été retenue. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour »</p> <p>En juin « La candidate interne n’a pas pris ses fonctions à ce jour. »</p> <p>En juillet la Direction nous réitérait sa réponse de juin « La candidate interne n’a pas pris ses fonctions à ce jour. »</p> <p>En septembre « Aucune date connue pour la prise de fonction à ce jour ».</p> <p>En octobre « La candidate retenue a pris ses fonctions le 2 octobre 2017. La candidate retenue est issue du département juridique ».</p> <p>Le poste laissé vacant au département juridique sera-t-il remplacé ? Dans l’affirmative quel est le N° d’appel de candidature ?</p>	<p><b>41 – Appel n° 16/2017 : Le poste laissé vacant a été remplacé sous l’appel de poste n° 81/2017.</b></p>
<p><b>42. <u>Appel de candidatures Internes 114/2017(UCANSS n° NVHADD06414)</u></b></p>	<p><b>42 – Appel n° 114/2017 : Le processus de recrutement est toujours en cours.</b></p>



<p><b><u>29/09/2017 – Un Contrôleur de Gestion – H/F – La Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques – Département Contrôle de Gestion – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut Cadre – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 13/10/17.</u></b></p> <p>Le PARH a réceptionné à ce jour :        86 candidatures externes (57H/29F)        7 candidatures institutionnelles (3H/4F)        1 candidature interne (1H)</p> <p>Les entretiens ont-ils eu lieu et une décision a-t-elle été prise?</p>	
<p><b><u>H - Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social</u></b></p> <p><b><u>Service social</u></b></p>	
<p><b><u>43. Appel de candidatures Internes 101/2017 (UCANSS n° 5516) – 1 Responsable Adjoint de Service Social – H/F – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Service Social – Echelon Local de Service Social du Rhône – Niveau 6 (statut cadre)– Coeff. 315/512 – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 15/09/17.</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP de septembre, la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné :        2 candidatures internes (F)        1 candidature institutionnelle (F)        6 candidatures externes (F) »        En octobre « Une candidate externe a été retenue. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour ».</p> <p>La Direction peut-elle nous donner la date de prise de fonction de la candidate retenue à ce jour ?</p>	<p><b>43 – Appel n° 101/2017 : La candidate externe prendra ses fonctions le 29 décembre.</b></p>
<p><b><u>44. Appel de candidatures Internes 120/2017 (UCANSS n°NVHADD06844) – 1 Gestionnaire Tarification – H/F – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Sous-Direction de la Tarification – Niveau 4 – Coeff. 240/377 – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 30/10/17.</u></b></p>	<p><b>44 – Appel n° 120/2017 : Le PARH a réceptionné :</b></p> <p><b>57 candidatures externes (13H/44F)</b></p> <p><b>12 candidatures institutionnelles (4H/8F)</b></p> <p><b>6 candidatures internes (6F)</b></p>

<p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Internes, Externes, Institutions (H/F)</p>	
<p><b>45. <u>Service social de la Drôme effectifs</u></b></p> <p>En octobre, nous informions la Direction des difficultés de ce service. La Direction nous précisait que concernant l'ASIR Renforcée un bilan en fin d'année prendra en compte les charges. Concernant les 2 départs d'AS, la Direction indique ne pas pouvoir procéder actuellement aux recrutements, ni dans le cadre d'un CDD, ni d'un CDI, compte tenu des dates de départ effectif en retraite (2018). Ceux-ci seront étudiés en 2018 en lien avec les modalités contenues dans le nouveau CPG ».</p> <p>La situation de ce service est très difficile, les délais de réception des assurés sont parfois à près d'un mois, les conditions de travail sont dégradées. Que compte faire la direction pour préserver la santé des agents et la qualité du service rendu ?</p>	<p><b>45 - Pour prendre en compte la situation du Service Social de la Drôme et l'impossibilité actuelle de procéder à des recrutements, un plan d'actions a été mis en place visant à alléger les charges de ce secteur.</b></p> <p><b>Ainsi l'Assistante Sociale volante de l'échelon de l'Ardèche prendra en charge des réunions d'informations programmées sur la Drôme en Décembre ; de même elle assurera une demi-journée par semaine à compter du 23 Novembre des entretiens téléphoniques pour les bénéficiaires de l'ARDH. Par ailleurs une Secrétaire Medico Sociale de l'échelon de la Loire intervient en renfort depuis plusieurs mois sur des activités pouvant être déportées sur un autre site.</b></p> <p><b>De plus, chaque fois que la situation de l'assuré le permet, un rendez-vous téléphonique est privilégié de façon à répondre plus rapidement aux assurés.</b></p>
<p><b><u>I - Direction de la Prévention des Risques Professionnels</u></b></p>	
<p><b>46. <u>Appel de candidatures Internes 22/2017 (UCANSS n° 2078) – Un(e) Ingénieur Conseil Opérationnel « Ingénierie de l'Intervention en Entreprise » – H/F – La Direction de la Santé Au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10A – Coeff. 570/785 – 10B Coeff. 595/815 selon expérience – Statut Cadre – A pourvoir au 1<sup>er</sup> juin 2017 – Définitivement vacant – Date limite de réception 23/03/17.</u></b></p> <p>Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 1 candidatures (1H). »</p> <p>En mai « Le Pôle Administratif RH a réceptionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 candidatures institutionnelles (2H/1F)</li> <li>- 7 candidatures externes (5H/2F)</li> <li>- 2 candidatures internes (2H)</li> </ul> <p>Les entretiens sont actuellement en cours »</p> <p>En juin : « les entretiens sont toujours en cours »</p> <p>En juillet « dossier est au niveau de la Branche pour décision suite aux entretiens ».</p> <p>En septembre « Le dossier est toujours au niveau de la Branche ».</p>	<p><b>46 – Appel n° 22/2017 : Un candidat interne a été retenu. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2017.</b></p>

<p>En octobre « Le candidat retenu est un candidat interne. Aucune prise de fonction à ce jour ».</p> <p>Nous demandons à la Direction,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La date de prise de fonction du candidat interne retenu</li> <li>- Le poste laissé vacant sera-t-il pourvu ?</li> </ul>	
<p><b>47. <u>Appel de candidatures Internes 73 du 01/06/2017 (UCANSS N°3893) – 1 Ingénieur Conseil Opérationnel Territoire Drome Ardèche/Loire – H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social - Direction de la Prévention des Risques professionnels – Niveau 10B selon expérience – Coefficient 570/815 (statut cadre) - Définitivement vacant – A pourvoir au 01 septembre 2017 - Date limite de candidature le 16/06/2017.</u></b></p> <p>Lors des DP de juillet 2017 la Direction précisait « Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour ».</p> <p>En septembre « Le candidat retenu a pris ses fonctions le 1er septembre 2017 ».</p> <p>En octobre « Le candidat retenu est un candidat interne ».</p> <p>Nous réitérons notre question lors des D.P. d'octobre : le poste laissé vacant fera t-il l'objet d'un appel ?</p>	<p><b>47 – Appel n° 73/2017 : Le poste laissé vacant a été remplacé dans le cadre des cascades liées aux recrutements.</b></p>
<p><b>48. <u>Appel de candidatures Internes 115 du 16/10/2017 (UCANSS N°NVHADD06740) – 1 Secrétaire – H/F – La Direction de la Prévention des Risques professionnels et de la Santé au Travail – Antenne Haute-Savoie Ain – Niveau 3 – Coefficient 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir dès que possible - Date limite de candidature le 25/10/2017.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures, Interne, Externe, Institution, (H/F) ? Une décision est-elle prise ?</p>	<p><b>48 – Appel n° 115/2017 : La candidate externe retenue prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2017</b></p>
<p><b>49. <u>Evolution de carrière des ingénieurs conseils</u></b></p> <p>L'annexe « référentiel métier » du projet de service de la DRP, ne mentionne plus le niveau 11A comme possible pour les ingénieurs conseil 10B ayant une expertise dans un domaine donné ; seul sont considérés en 11A les IC faisant</p>	<p><b>49 – Les ingénieurs conseil opérationnels sont positionnés sur les niveaux 10A et 10B.</b></p> <p><b>Une évolution professionnelle est possible vers un poste d'ingénieur conseil manager 11 A suite à appel à candidature.</b></p>

<p>du management. Il y a de ce fait empêchement de l'évolution des IC 10B vers le 11A comme cela était le cas avant la réorganisation.</p> <p>Comment la Direction souhaite-t-elle y remédier pour les IC « non manager » ? Nous n'avons pas déjà posé la question en septembre ?</p>	
<p><b><u>J - Toutes Directions</u></b></p>	
<p><b>50. <u>Déplacement des élus</u></b></p> <p>Les délégués syndicaux, RS, DP, élus CE, représentants du personnel au CHSCT sont amenés à se déplacer sur les différents sites de la Carsat dans le cadre de leurs heures de délégation. En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, la Direction peut-elle nous préciser s'ils bénéficient de l'assurance auto mission ? En cas d'accident, quelles seront les modalités de justification de déplacement professionnel auprès de l'employeur?</p>	<p><b>50 - Les représentants du personnel, se rendant dans le cadre de leurs missions, sur les différents sites de la CARSAT RA avec leur véhicule personnel, bénéficient de l'assurance auto-mission.</b> <b>En cas d'accident, ils devront justifier de cette mission :</b> <b>CHSCT : enquête demandée par le CHSCT (relevé de décision)</b> <b>CE : organisation du déplacement par la secrétaire du CE et information du N+1 pour les agents qui ne sont pas des permanents</b> <b>RS : la secrétaire de section aura informé 48 h avant le déplacement la DIRRES (Pôle Gestion Collective) et information du N+1 pour les agents qui ne sont pas permanents</b> <b>DP : il n'y a pas de procédure écrite à ce jour. Si un élu, dans le cadre de ses heures de délégation, souhaite se rendre sur un site extérieur il devra en informer préalablement la DIRRES et son N+1 pour les agents qui ne sont pas permanents.</b> <b>La décision du CHSCT et les échanges de mails relatifs à la mission et antérieurs à celle-ci servent de justificatifs.</b></p>
<p><b>51. <u>Point de compétence</u></b></p> <p>La Direction peut-elle nous indiquer par direction le nombre d'agents qui ont bénéficié ou pas de compétence dans les 5 dernières années ? La Direction a-t-elle demandé aux cadres de communiquer collectivement également sur ce point ?</p>	<p><b>51 – La Direction rappelle que les éléments relatifs aux points de compétence sont communiqués dans le cadre du bilan qualitatif et quantitatif non réalisé à ce jour.</b></p> <p><b>S'agissant de la communication par les managers, la Direction a rappelé aux managers leurs obligations en matière de communication individuelle et collective. Les managers doivent informer collectivement leurs collaborateurs du nombre de personnes ayant eu des points de compétence sur l'exercice, en précisant le nombre de personnes qui ont eu 2 ou 3 années consécutives. L'accord NAO ne prévoit pas de communication sur les agents qui ont eu ou non des points de compétence sur les 5 dernières années.</b></p> <p><b>S'agissant des agents qui n'ont pas eu de points de compétence pendant 5 ans, le manager doit prendre un temps d'explication avec son collaborateur pour préciser les raisons de cette absence d'attribution dès lors qu'il n'y a pas eu de changement de service et que le collaborateur n'a pas obtenu de promotion ou de prime de résultat.</b></p>

**52. Panneaux d'affichage syndicaux**

Dans une agence, les documents syndicaux affichés, sur le panneau prévu à cette effet, ont été retirés par un cadre manager, afin d'y apposer une affiche à l'attention des assurés.

Nous demandons qu'un rappel soit fait à l'ensemble des managers sur le droit d'information des salariés, l'objectif des panneaux syndicaux et le respect de leur bonne utilisation.

**52 – Un rappel sera fait dans le cadre de la communauté des managers.**